

AR Prefecture
046-214601304-20240610-2024_21-DE Reçu le 11/06/2024

COMMUNE DE GRÉZELS
Séance du 10 juin 2024

Date de la convocation: 04/06/2024

Le dix juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Membres en exercice : 10

Présents : 9
Quorum atteint : oui
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE
Représentés : Maurin BERENGER représenté par Sébastien PEREZ
Excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Vente du bâtiment rue Neuve - D_2024_21

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet de vendre le bâtiment de l'ancienne mairie, situé 225 rue Neuve, sur les parcelles cadastrées section A numéros 13, 14, 1391 et 1447. Lors du conseil municipal du 5 décembre 2022, le prix de vente avait été fixé à 115 000 €. Une offre d'achat a été reçue, avec un paiement comptant, pour un prix de 107 000 €. Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur cette offre.

après délibération le conseil décide :

- d'accepter la proposition d'un montant de 107 000 € pour la vente de l'ancienne mairie sise 225 rue Neuve, sur les parcelles cadastrées section A numéros 13, 14, 1391 et 1447, avec les locataires en place.
- précise que les frais liés à l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur, et que les frais de diagnostics complémentaires seront pris en charge par la commune
- donne tout pouvoir à M. le maire, ou son représentant, pour engager toutes les démarches nécessaires à cette opération et signer tout acte notarié à venir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 06 / 2024
et publié ou notifié
le 11 / 06 / 2024


